

**230 bis - ABBATIALE DE SAINT-SAVIN SUR GARTEMPE**  
**Département de la Vienne, région Poitou-Charentes, France**

**Proposition de modification mineure**  
**décembre 2014**

**1) Surface du bien en hectares**

Lors de l'inscription : 0,16 ha

Après la modification proposée : 1,61 ha

**2) Description de la modification :**

Il est proposé de considérer comme périmètre du bien le territoire de l'ancienne abbaye comprenant, outre l'église abbatiale, l'ensemble des bâtiments conventuels et des jardins attenants, ainsi que l'emplacement de l'ancien cloître, mais en excluant un îlot aujourd'hui urbanisé.

**3) Justification de la modification :**

Lors de l'inscription du bien en 1983, une carte du périmètre du bien avait été fournie, englobant l'abbatiale et une partie seulement du territoire de l'ancienne abbaye. Dans le cadre de l'exercice de clarification des limites lié à l'inventaire rétrospectif, ce périmètre n'a pas été conservé, au profit de la seule église abbatiale. Cependant, à la lumière d'études archéologiques postérieures à l'inscription (voir point 8), il est proposé de considérer comme faisant partie du bien l'ensemble du « Fort de l'abbaye » dans ses fortifications médiévales, disparues au XVIIème siècle, à l'exception toutefois d'un îlot urbanisé constitué de maisons d'habitations.

**4) Contribution au maintien de la valeur universelle exceptionnelle :**

En réinscrivant l'église abbatiale dans ce qui était quasiment le périmètre d'origine de l'abbaye, le bien est replacé dans une perspective historique qui rappelle l'importance et le rayonnement de l'abbaye de Saint-Savin au Moyen-âge, telle qu'elle est attestée dans plusieurs études. Même si plusieurs éléments, comme le cloître, ont aujourd'hui disparu, cette extension contribue à la préservation de l'authenticité du bien en tant qu'ensemble monumental.

En outre, l'intégration dans le bien de l'ensemble des bâtiments conventuels, des jardins attenants, de la rive de la Gartempe et d'une partie de la place qui borde l'abbatiale à l'ouest permet de mettre à plat un ensemble de protections aujourd'hui disparate (voir point 5) et de faire prendre conscience de l'intégrité du bien, en contribuant ainsi à la préservation de sa valeur universelle exceptionnelle.

## **5) Implications pour la protection légale :**

Outre l'église abbatiale (parcelle 368), classée monument historique en 1840, définie comme périmètre du bien au titre de l'inventaire rétrospectif, sont désormais incluses dans le périmètre du bien les parcelles suivantes :

D'une part,

- le bâtiment conventuel et son jardin (parcelle 369) classés monuments historiques le 17 mai 1974 ;
- les façades et toitures du logis (parcelle 370) inscrit monument historique le 2 juin 1978
- la dernière travée du bâtiment conventuel (parcelle 370) classée monument historique le 2 juin 1978 ;

Ces trois parcelles (368, 369 et 370) sont actuellement propriété municipale ;

Et d'autre part,

- les parcelles de jardin 365, 366 et 367, détenues par des propriétaires privés et autrefois protégées par un site inscrit (arrêté du 21 février 1944), sont actuellement protégées dans le cadre de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) de Saint-Savin approuvée le 3 juillet 1995. La municipalité prévoit de se porter acquéreuse de ces parcelles en exerçant son droit de préemption, si elles venaient à être vendues ;
- en outre, le bien est étendu à la partie est de la place de la Libération, qui borde l'abbatiale au sud et le bâtiment conventuel à l'ouest, ainsi qu'à la promenade Léon Edoux, située en bordure de la Gartempe, qui borde le bâtiment conventuel et les jardins à l'est. Il inclut également la ruelle de l'église, qui contourne l'abbatiale par le nord. Le bien étendu est bordé au sud-ouest par la rue de l'Abreuvoir. La ZPPAUP en vigueur s'applique également à ces terrains municipaux non cadastrés.

## **6) Implications pour les mesures de gestion :**

Sans objet, dans la mesure où le bien est géré par un établissement public de coopération culturelle (EPCC) dont le périmètre de compétence n'est pas modifié.

## **7) Liste des cartes :**

- délimitation du bien lors de son inscription sur la Liste en 1983 et de sa zone tampon inscrite en 2007 ;
- modification mineure des limites du bien inscrit sur la Liste en 1983.

### **8) Information supplémentaire :**

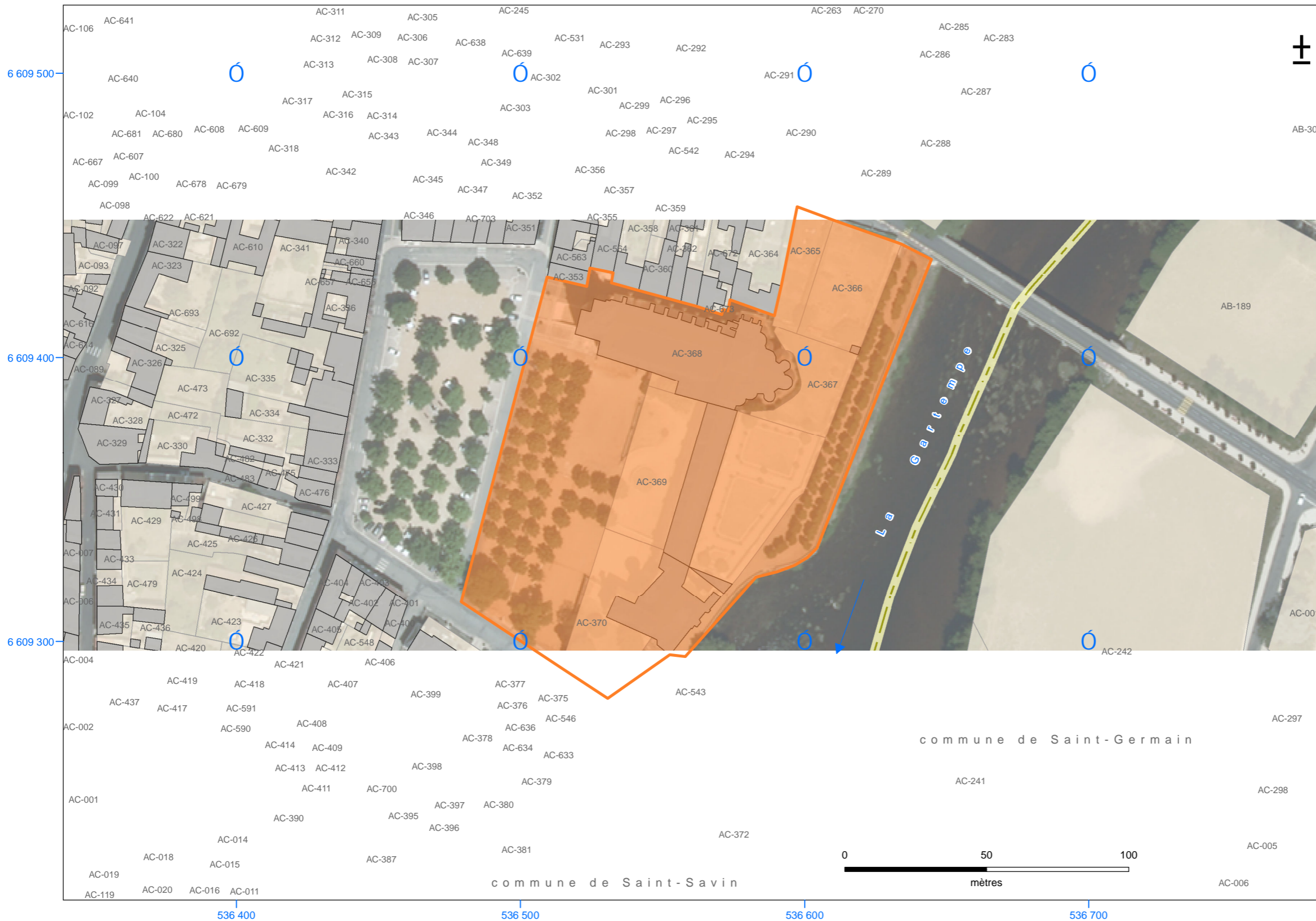
Référence bibliographique : L. Bourgeois. *Les petites villes du Haut-Poitou de l'Antiquité au Moyen Âge. Formes et monuments. Volume 1, Bressuire, Brioux-sur-Boutonne, Loudun, Montmorillon, Saint-Savin-sur-Gartempe, Thouars.*, Association des Publications Chauvinoises, pp.85-105, 2000, Mémoire, ISSN : 1159-8646, XVII

**Résumé :** La Gartempe, assez rectiligne entre Antigny et Saint-Savin, a entaillé un plateau calcaire jurassique et coule au milieu d'une plaine alluviale aux versants peu escarpés. C'est sur la rive gauche, en limite de la basse terrasse inondable, que se sont succédés l'agglomération antique du Gué-de-Sciaux, les structures mérovingiennes d'Antigny puis l'abbaye fondée au début de l'époque carolingienne. Le déplacement du principal pôle d'habitat s'est accompagné d'un glissement vers le nord de l'importante liaison routière unissant les cités de Poitiers et de Bourges.

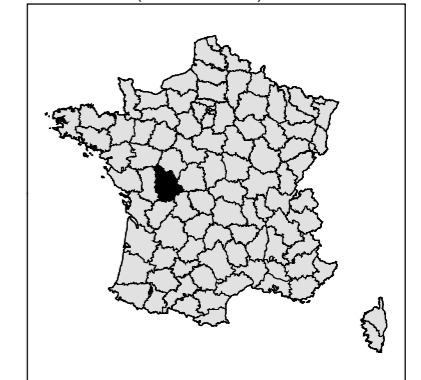




## 230bis - Abbatiale de Saint-Savin sur Gartempe : modification mineure des limites du bien inscrit sur la Liste en 1983



localisation du département de la Vienne (n° INSEE : 86)



localisation de la commune de Saint-Savin (n° INSEE : 86246)



Inscription sur la Liste (superficie en hectares)

- patrimoine mondial (1.61 ha)
- parcelle (cadastre)
- bâtiment (cadastre)
- limite de commune

Ministère de la culture et de la communication  
 Direction générale des patrimoines  
 182 rue Saint-Honoré  
 75033 Paris cedex 01  
<http://www.culture.gouv.fr>

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie  
 Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature  
 Arche de la Défense - paroi Sud  
 92055 La Défense cedex  
<http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Carte réalisée dans le cadre de la mise à jour de l'atlas des biens français inscrits sur la Liste du patrimoine mondial  
 Conception et réalisation : Nelly Martin - Institut Ausonius - CNRS / Université de Bordeaux 3 - février 2014  
 Sources : proposition d'inscription de 1983 (archives Centre du Patrimoine Mondial / ICOMOS) / rapport périodique 2005 / inventaire rétrospectif 2007 / 30 COM 8B.5 / 31 COM 8B.65  
 Contributions : DRAC Poitou-Charentes 2005 / MCC-DGP 2014  
 Fonds cartographiques : Bd Parcellaire©IGN 2014 / Bd Ortho©IGN 2014 / GéoFLA©IGN 2010

Coordonnées planimétriques exprimées en mètres - projection cartographique française : Lambert 93